

### REPUBLIQUE FRANCAISE

### METROPOLE DU GRAND PARIS

# SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU LUNDI 16 JANVIER 2017

BM2017/01/16/02 : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! »

DATE DE LA CONVOCATION : 10 JANVIER 2017 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS: Patrick OLLIER, Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Philippe DALLIER, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Georges SIFFREDI, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Valérie MAYER-BLIMONT et Christian DUPUY.

**ETAIENT REPRESENTES**: Manuel AESCHLIMANN (représenté par Eric CESARI), Olivier KLEIN (représenté par Carine PETIT), Frédérique CALANDRA (représentée par Daniel GUIRAUD) et Xavier LEMOINE (représenté par Georges SIFFREDI)

ETAIENT ABSENTS: Laurent LAFON, Claude GOASGUEN, Denis BADRE et Richard DELL'AGNOLA.

La Métropole du Grand Paris a créé une aide financière visant à aider les particuliers à remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, hybride essence ou GNV), ou leur deux-roues-thermique par un deux-roues électrique ou un vélo à assistance électrique.

Par délibération n°CM2016/09/19 du vendredi 30 septembre 2016, le Conseil Métropolitain a validé un règlement financier d'attribution des aides, et a délégué au bureau métropolitain la possibilité d'accorder les subventions susvisées.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris a reçu 14 dossiers de demande de subvention au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! ».

Il vous est proposé d'attribuer les 7 subventions suivantes, sous réserve de transmission des pièces administrative en attente, dans un délai de 6 mois :

| Nom et Prénom   | Adresse du demandeur      | Type de subvention  | Montant de la<br>subvention de la<br>MGP  |
|-----------------|---------------------------|---|---|
| Eric FOREST     | 92210 Saint Cloud         | Destruction d'un<br>ancien véhicule<br>thermique et<br>remplacement par un<br>véhicule électrique | 5 000 €,<br>Sous réserve de la<br>transmission du certificat<br>de destruction de l'ancien<br>véhicule, de la carte grise<br>du nouveau véhicule<br>acheté et sa facture<br>d'achat (en attente de<br>l'avis de la MGP) |
| Sabrina MATHIEU | 92300 LEVALLOIS<br>PERRET | Destruction d'un<br>ancien véhicule<br>thermique et<br>remplacement par un<br>véhicule électrique | 4 750 € Sous réserve de la transmission du certificat de destruction de l'ancien véhicule, de la carte grise du nouveau véhicule et sa facture d'achat (en attente de l'avis de la MGP)                                 |
| Lahcen SERKOUH  | 92000 Nanterre            | Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un véhicule électrique             | 5 000 €<br>Sous réserve de la<br>transmission du certificat<br>de destruction de l'ancien<br>véhicule   |
| Martine NOUM    | 93420 Villepinte          | Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un véhicule électrique             | 4 743,48 €  Sous réserve de la transmission du certificat de destruction de l'ancien véhicule   |
| Donato LUPO     | 94400 Vitry sur Seine     | Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un véhicule électrique             | 5 000 €  Sous réserve de la transmission du certificat de destruction de l'ancien véhicule, de la carte grise du nouveau véhicule acheté, et sa facture d'achat (en attente de l'avis de la MGP)                        |
| Jean KAMINSKI   | 93600 Aulnay sous<br>bois | Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un véhicule électrique             | 5 000 €<br>Sous réserve de la<br>transmission du certificat<br>de destruction de l'ancien<br>véhicule   |

| Carole PALACIO | 75020 Paris | Destruction d'un<br>ancien véhicule et<br>remplacement par un<br>véhicule hybride | 4 049,25 € Sous réserve de la transmission du certificat de destruction de l'ancien véhicule. |
|----------------|-------------|---|---|
|                |             | TOTAL   | 33 542,73 €   |

# En revanche, il vous est proposé de refuser les 7 dossiers suivants :

| Nom et Prénom          | Adresse du demandeur          | Type de subvention  | Motif de refus   |
|------------------------|-------------------------------|---|--|
| BENHAMZA<br>Mohamed    | 92170 Vanves                  | Destruction d'un ancien<br>véhicule thermique et<br>remplacement par un<br>véhicule hybride | Destruction de<br>l'ancien véhicule et<br>achat du véhicule<br>neuf avant le<br>30 septembre 2016  |
| BERREBY Michael        | 75011 Paris                   | Destruction d'un ancien<br>véhicule par un véhicule<br>électrique                           | <ul> <li>Destruction de l'ancien véhicule et achat du véhicule neuf avant le 30 septembre 2016.</li> <li>Véhicule mis en destruction immatriculé après le 31 décembre 1996.</li> </ul> |
| FABRIANO<br>Jean David | 75020 Paris                   | Destruction d'un ancien<br>véhicule par un véhicule<br>électrique                           | Véhicule mis en<br>destruction<br>immatriculé après le<br>31 décembre 1996.<br>Dossier incomplet.  |
| LAOUICHI-SAADI<br>Anis | 91220 Bretigny sur<br>Orge    | Destruction d'un ancien<br>véhicule par un véhicule<br>électrique                           | Habitant en dehors<br>du périmètre de la<br>Métropole du Grand<br>Paris.<br>Dossier incomplet.   |
| CHARPENTIER<br>Gérard  | 94500 Champigny-<br>sur-Marne | Destruction d'un ancien<br>véhicule par un véhicule<br>électrique                           | Véhicule mis en<br>destruction<br>immatriculé après le<br>31 décembre 1996.  |

| D'ALENCON<br>Lauriane    | 92130 Issy-les-<br>Moulineaux | Destruction d'un ancien<br>véhicule par un véhicule<br>électrique | Véhicule mis en<br>destruction<br>immatriculé après le<br>31 décembre 1996. |
|--------------------------|-------------------------------|---|---|
| VOL-GODEFROY<br>Sandrine | 91170 Viry-Châtillon          | Destruction d'un ancien<br>véhicule par un véhicule<br>hybride    | Véhicule mis en<br>destruction<br>immatriculé après le<br>31 décembre 1996. |

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

## LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-11 et L5219-1,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attributions du conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau,

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégialement et pour la durée de son mandat, les décisions d'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et l'approbation des conventions afférentes,

CONSIDERANT la délibération 2016/09/19 du Conseil de la Métropole du 30 septembre 2016 visant à aider les particuliers à remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, hybride essence ou GNV), ou leur deux-roues-thermique par un deux-roues électrique ou un vélo à assistance électrique, et portant délégation d'attribution au Bureau,

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE** l'octroi d'une subvention, sous réserve de la transmission des pièces administratives manquantes, dans un délai de 6 mois, à :

- Mme Sabrina MATHIEU, domiciliée un montant de 4 750 €;
- M. Lahcen SERKOUH, domicilié un montant de 5 000 €;
- Mme Martine NOUM, domiciliée montant de 4 743,48 €;
- M. Donato LUPO, domicilié montant de 5 000 €;
- Jean KAMINSKI, domicilié montant de 5 000 €;
- Mme Carole PALACIO, domiciliée 75020 Paris, pour un montant de 4 049,25 €.

**DECIDE** de ne pas attribuer de subventions aux dossiers reçus qui ne respectent pas le règlement d'attribution de ladite subvention :

- M. Mohamed BENHAMZA, domicilié
- M. Michael BERREBY, domicilié
   , 75011 Paris ;
- M. Jean David FABRIANO, domicilié
- M. Anis LAOUICHI-SAADI, domicilié
   , 91220 Bretigny-sur-Orge ;
- M. Gérard CHARPENTIER, domicilié Champigny-sur-Marne;
- Mme Lauriane D'ALENCON, domiciliée Moulineaux;
- Mme Sandrine VOL-GODEFROY, domiciliée
   Châtillon.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer à prendre tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Député-Maire de Rueil-Malmaison